



Résiliation bail (colocation) avant remise des clés

Par **leelou**, le **05/02/2009** à **19:37**

bonjour ;

je voudrais savoir si je pouvais résilier mon bail en colocation suite au désistement d'un colocataire car seul je ne peux pas payer le loyer .

le propriétaire me demande 3 mois de loyer (particulier)

je voudrais savoir si le propriétaire a le droit de me réclamer 3 mois de loyers sachant que la remise des clés sera effectuée en mars 2009

merci de votre aide je suis dans une situation délicate